

# DUERP

## Document unique d'évaluation des risques professionnels

Obligatoire pour toute entreprise de plus de 1 salarié

### Vos objectifs

- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Identification des risques présents dans l'entreprise et les actions de prévention correspondantes
- Définition des priorités pour assurer un environnement de sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés de l'entreprise

### Notre solution

Pour établir le DUERP, l'accompagnement de la CCI Essonne se déroule en plusieurs étapes :

- présentation du cadre réglementaire et de la méthodologie de la démarche
- visite de l'entreprise avec le référent sécurité et santé ou le dirigeant de l'entreprise
- entretien avec les salariés concernés par le site évalué
- rédaction du DUERP

### Le dispositif

Restitution du DUERP sous fichier Excel comprenant :

- inventaire des risques (les dangers, les sources potentielles de dommage pour la santé des travailleurs et les conditions d'exposition des salariés à ces dangers) et des moyens de prévention
- unités de travail (modes d'organisation du travail : type de poste de travail, occupé par plusieurs salariés ou encore une situation géographique de travail, exemple : chantier)
- annexes (rapports du médecin du travail, certificats de contrôle d'organismes vérificateurs ou tout document utile à l'évaluation des expositions individuelles aux facteurs de risques et la proportion de salariés exposés aux facteurs de risques professionnels)

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



#### PUBLIC CONCERNÉ

Toute entreprise qui emploie un ou plusieurs salariés



#### MODALITÉS

RDV en entreprise  
Remise d'un livrable



#### DURÉE

Variable selon la démarche, la taille et l'activité de l'entreprise



#### TARIF

Sur devis sur la base de 850 € HT/jour

#### RENSEIGNEMENTS

**01 60 79 91 91**

[essonne.cci.fr](http://essonne.cci.fr)



CCI ESSONNE